

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	02.08.2022	D684	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE GERARD PHILIPPE CONVENTION D'UTILISATION
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	02 AOUT 2022
Date de mise en ligne sur le site internet ou date de notification	02 AOUT 2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	02.08.2022	D684	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est convenu que l'UIA interviendra dans la salle Gérard Philipe pour la réunion de rentrée.

Prestataire	UIA Antenne de la Ferté-Macé 61600 LA FERTE-MACE
Prestation	Réunion de pré-rentrée
Date	Lundi 19 septembre 2022 de 14 h 30 à 16 h 30
COUT TOTAL TTC	56,00 €

Le Président :

DECIDE de signer la convention d'utilisation de la salle Gérard Philipe avec l'UIA, responsable Catherine Sallard, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220802-D684-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2022
Publication : 02/08/2022